

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2022  
A 20h00**

Canton de St André de l'Eure

L'an deux mil vingt-deux, le vendredi vingt-trois septembre à vingt heures zéro minute, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire en salle municipale en Mairie, place Henri IV, 27730 EPIEDS, sous la présidence de Madame Ketty REVEL, Maire. Présents : Ketty REVEL, Philippe GIMONET, Christian REVEL, Richard BUHAN, Marise HELLARD, Franck ISABELLE, Pierre GIMONET, Laurent TOUCHE. Absences excusées: Isabelle TOUZEAU, Bertrand PILET, Michael GEERAERT-HABERT. Pouvoirs : Isabelle TOUZEAU donne pouvoir à Philippe GIMONET, Bertrand PILET donne pouvoir à Franck ISABELLE et Michael GEERAERT-HABERT donne pouvoir à Christian REVEL. Secrétaire de séance: Richard BUHAN Convocation/affichage : 13/09/2022

**Délibération 20-2022 : Publication des actes réglementaires** Délibération adoptée à l'unanimité pour le choix de la publicité sur papier par affichage sur les panneaux destinés à la Mairie place Henri IV des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

**Délibération 21-2022 : SIEGE Rue du Moulin** : Travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications : 8 000 .00 euros pour le réseau électrique et 2 500.00 euros pour France Télécom. Participation de la commune pour le réseau électrique: 700.00 €. Et pour France Télécom : 245.00 €. Délibération adoptée à l'unanimité.

**Délibération 22-2022 : PUP rue du Moulin** : Madame le Maire et M. Ch. REVEL ne prennent pas part aux votes et quittent la salle. A l'unanimité le conseil AUTORISE la réalisation des travaux d'extension d'eau nécessaires pour la vente de terrains. Le montant pour cette extension s'élève à 12 500.00 euros HT qui sera supporté par l'aménageur. ACCEPTE l'exonération de la Taxe d'Aménagement pour 10 ans.

**Délibération 23-2022 : CLECT** La délibération du rapport final de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 28 juin 2022 est adoptée à l'unanimité.

**Délibération 24-2022 : Vente de bois ZB 80** : La délibération portant la vente de la parcelle ZB 80 pour la somme de 700.00 euros est adoptée à l'unanimité.

**Délibération 25-2022 : Vente de bois ZA 35** : La délibération portant la vente de la parcelle ZA 35 pour la somme de 800.00 euros est adoptée à l'unanimité.

**Délibération 26-2022 : Taxe d'aménagement** : La délibération est adoptée à l'unanimité pour 2022 et 2023 avec un taux de reversement de la taxe d'aménagement au profit de la communauté d'agglomération à 20 %.

**Délibération 27-2022 : ADS** : La délibération est adoptée à l'unanimité. Prise en charge par la commune des Déclarations Préalables simples (changement de portail, fenêtres etc.)

**Délibération 27-2022 : Vente d'un terrain communal pour l'euro symbolique** : Pour une régularisation d'un assainissement sur le domaine public. La délibération autorisant la vente de la parcelle A 628 de 4 m2 pour l'euro symbolique est adoptée à l'unanimité.

**Délibération 28-2022 : Nomenclature M57** : La délibération concernant le passage anticipé à la M57 au 1<sup>er</sup>/01/2023 est adoptée à l'unanimité.

**Délibération 28-2022 : Désignation d'un correspondant incendie et secours** : Monsieur Philippe GIMONET est désigné comme correspondant incendie et secours à l'unanimité.

**Questions diverses**

**Eclairage public** : Décisions suite à l'augmentation des tarifs de l'électricité due à la crise internationale + les répercussions écologiques d'une consommation irraisonnée + la demande du Gouvernement pour que chacun soit responsable. L'éclairage public sera allumé de 6h55 et arrêté à 20h30. Projet de passage de l'éclairage de la place Henri IV en Led. Illumination de Noël : uniquement sur la mairie, l'église et le château d'eau avec une priorité aux Leds sur des horaires raisonnables.

**Le repas des anciens** : Un sondage auprès des habitants concernés sera fait et selon le nombre de participants le repas sera ou non organisé.

**Le colis des anciens** : le colis sera distribué le 17/12/2022 à 10h30 chez vous.

**Le Noël des enfants** : 17/12/2022 avec une après-midi activité commune.

**La galette** : le 15/01/2023 à 15h00. Un papier sera envoyé pour réservation.

**Deuxième tranche rue de la Forêt** : Les Télécom se terminent. Les poteaux seront enlevés dans la foulée.

**Fibre** : Pour fin novembre 2022.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Richard BUHAN

Ketty REVEL